

POLLENS

12 octobre 2006

Dossier réalisé par Mathilde Gaini

La carte scolaire : aménager, réformer, supprimer ? Réflexions autour de la ségrégation scolaire

SOMMAIRE

Première partie : Des principes à la réalité de la carte scolaire	2
I. Qu'est-ce que la carte scolaire ?	2
II. Qu'est-ce que la sectorisation ?	2
III. Une carte scolaire qui manque d'efficacité et dont la légitimité est remise en cause	3
Deuxième Partie : Pourquoi promouvoir la mixité sociale ? Les effets de la ségrégation spatiale et de la ségrégation scolaire sur les destins individuels.	6
I. De l'importance des effets de contexte	6
II. L'école dans la ville et réciproquement	8
Troisième partie : tour d'horizon rapide des autres pays.....	13
Quatrième partie : La carte scolaire : Assouplir, réformer, supprimer ?	15
I. Prises de position dans le débat public	15
II. Les propositions de réformes, d'aménagement et d'assouplissement de la carte scolaire.	18

Première partie : Des principes à la réalité de la carte scolaire

I. Qu'est-ce que la carte scolaire ?

La carte scolaire a été créée en 1963 pour définir la répartition des élèves mais aussi la répartition des moyens (professeurs, dotation horaire) des établissements scolaires. A l'origine, elle devait accompagner l'allongement de la scolarité obligatoire en 1959 et la création des collèges. Cette sectorisation permet à l'Éducation nationale de planifier les ouvertures et les fermetures de classes en fonction du nombre prévisionnel d'élèves. Elle change donc chaque année en fonction des évolutions démographiques.

De géographique et démographique, la définition de la carte scolaire s'est élargie en 2001 à des critères sociaux: et depuis 2004 et la loi de décentralisation, elle tient compte "de critères d'équilibre démographique, économique et social, de la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement, et du mode d'hébergement des élèves".

Enfin, les collectivités territoriales ont été amenées à jouer un rôle de plus en plus important avec les différentes lois de décentralisation.

II. Qu'est-ce que la sectorisation ?

(<http://www.education.gouv.fr/cid73/qu-est-ce-que-la-sectorisation.html>)

L'affectation d'un élève dans une école, un collège ou un lycée relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Quels sont les objectifs de la sectorisation ?

La sectorisation scolaire répond à un triple objectif :

- veiller à ce que le nombre d'élèves inscrits dans chaque établissement scolaire corresponde aux possibilités d'accueil de cet établissement ;
- éviter que des établissements soient dépeuplés tandis que d'autres, voisins, seraient surchargés ;
- promouvoir la mixité sociale, base de l'égalité des chances et de l'intégration.

Comment ça marche ?

- **pour les écoles maternelles et élémentaires**

Certaines communes possédant plusieurs écoles maternelles et élémentaires établissent une sectorisation scolaire, c'est-à-dire que le territoire communal est découpé de telle sorte que les habitants d'un secteur doivent scolariser leurs enfants dans l'école de ce secteur. **C'est une décision de la mairie** : celle-ci définit les différents secteurs, affecte les élèves et traite les éventuelles demandes de dérogation relatives à la sectorisation.

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée, à titre exceptionnel, par la mairie de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation.

- **pour les collèges**

Chaque collège public accueille les élèves domiciliés dans sa zone de recrutement. Ainsi, tout élève, selon son lieu d'habitation, dispose d'un collège dit « de secteur » pour suivre sa scolarité de la 6ème à la 3ème.

La résidence habituelle des représentants légaux de l'élève détermine le collège de secteur.

Conformément à la loi du 17 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la définition des secteurs de recrutement des collèges publics est désormais **une décision du conseil général**

de chaque département.

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être demandée. Les représentants légaux de l'élève doivent remplir un document qui est à demander à la direction de l'école élémentaire. Ce document est à joindre au dossier de demande d'affectation en 6ème. Les dérogations ne peuvent cependant être accordées que dans la limite des places restant disponibles après l'affectation prioritaire des élèves relevant de ce secteur.

- **pour les lycées**

Chaque lycée public accueille les élèves domiciliés dans sa zone de recrutement. Ainsi, tout élève, selon son lieu d'habitation, dispose d'un lycée dit « de secteur » pour suivre sa scolarité.

La résidence habituelle des représentants légaux de l'élève détermine le lycée de secteur.

La zone de recrutement de chaque lycée est fixée par **un arrêté pris par l'Inspecteur d'académie, en liaison avec le recteur.**

Une dérogation à la sectorisation scolaire peut être demandée. Dès l'expression de sa demande d'orientation, l'élève qui souhaite d'être admis dans un lycée différent de son lycée de secteur doit remplir une fiche « Demande de dérogation ». La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

La carte scolaire dans son acception la plus large est donc à la fois d'un outil de gestion des flux d'élèves et de personnels et un instrument de préservation de la mixité sociale à l'école par la sectorisation, qui impose aux familles l'établissement de scolarisation de leurs enfants. Cependant, force est de constater que l'objectif de mixité sociale n'est pas atteint, notamment en raison de nombreux assouplissements, contournements et détournements de la carte scolaire.

Non seulement la carte scolaire (comprise ici du point de vue des familles) n'est pas efficace mais elle est de plus contestée dans ses principes au nom du « libre choix » des familles.

III. Une carte scolaire qui manque d'efficacité et dont la légitimité est remise en cause

Le manque d'efficacité de la carte scolaire est pour une part lié à son non-respect partiel par l'administration et par son contournement par certaines classes de la population.

3.1 Assouplissement de la carte scolaire depuis 1963

Je reproduis ici un article du Monde présentant l'historique des assouplissements de la carte scolaire.

Plus de vingt ans d'expériences d'assouplissement

Le Monde, 13.09.06

Catherine Rollot

Depuis plus de vingt ans, des expériences d'assouplissement de la carte scolaire ont été tentées. Dès 1983, Alain Savary, alors ministre de l'éducation nationale, a desserré la sectorisation à l'entrée de la sixième dans cinq départements. Le but était de faciliter la prise en compte des souhaits des familles et de rendre les procédures de dérogation transparentes

Etendue à six départements supplémentaires sous Jean-Pierre Chevènement, il faudra attendre 1987 pour que cette expérimentation prenne de l'ampleur. "Il s'agissait de calmer le jeu après les manifestations monstres de juin 1984 au nom de la défense de l'école libre", analyse Denis Paget, ancien secrétaire général du SNES, le principal syndicat d'enseignants.

René Monory, qui a pris la direction de la Rue de Grenelle en mars 1986 et en restera à sa tête jusqu'en mai 1988, a ensuite étendu cette expérience à 74 départements. Ce premier pas

d'ampleur vers "le libre choix" décevra pourtant nombre de sympathisants de droite qui avaient cru en la promesse contenue dans la plate forme électorale RPR-UDF de 1986 qui prônait la "liberté pour chaque parent de choisir l'école de ses enfants".

« Le libre choix de la droite »

Le 30 avril 1987, une circulaire de l'éducation nationale précise que ces expériences ne sont pas provisoires et que l'objectif de l'éducation nationale reste bien "une généralisation de l'assouplissement selon un rythme et des modalités qui pourront varier selon les lieux". Sur le terrain il existe désormais tous les cas de figure. A côté de villes entièrement désectorisées comme Avignon, Périgueux, Clermont-Ferrand... d'autres ne le sont pas du tout ; c'est le cas de Nice, Versailles, Strasbourg ou encore Rouen. Certaines communes ont été divisées en secteurs.

A Paris, l'assouplissement ne concerne que 17 collèges de 4 arrondissements. Quarante-neuf départements sont partiellement ou entièrement touchés par la désectorisation en 1988. Cinq ans plus tard, la droite inscrit une fois de plus à son programme "le libre choix". Une note d'information publiée par le ministère de l'éducation nationale en mai 1993 révèle que près d'un collège sur deux (47 %) et plus d'un lycée sur quatre (27 %) peuvent en toute liberté et sans dérogation, accueillir des élèves "hors secteur". Elle montre aussi que l'introduction d'une relative souplesse a surtout profité aux familles socialement les mieux dotées.

François Bayrou, ministre de l'éducation de 1993 à 1997, donnera un coup de frein à cette décennie d'assouplissement ininterrompu. A Paris, notamment, une resectorisation stricte met le feu à l'académie à partir de 1997 et ce pour plusieurs rentrées. Où en est-on aujourd'hui ? Aucun véritable suivi de ces expériences de désectorisation n'a été fait par le ministère. Pour Denis Paget, ancien secrétaire du SNES, "l'arrêt officiel de ces expériences n'a jamais eu lieu. Elles ont continué dans certains endroits de façon plus ou moins sauvage. A charge pour les académies de gérer les dérogations".

3.2 Stratégies des familles et laisser-faire de l'administration

Le contournement de la carte scolaire est essentiellement le fait de classes supérieures et intellectuelles ou des « initiés » (enseignants) qui connaissent les procédures permettant de soustraire son enfant aux obligations de la carte scolaire par le jeu des options et/ou l'exploitation des dérogations possibles. Ceci est de plus rendu plus facile par la politique d'offre de formation et le manque de contrôle de l'administration. Ainsi par la politique de « profilage » des lycées, l'administration tend à concentrer sur certains lycées les enseignements généraux et les options rares qui vont attirer les bons élèves de différents secteurs, et à regrouper dans d'autres lycées moins bien côtés les enseignements technologiques et professionnels.

C'est ce « profilage » et plus généralement l'attitude de l'administration que Denis Laforgue étudie dans son ouvrage *La ségrégation scolaire : l'Etat face à ses contradictions*, L'Harmattan, 2005.

Selon l'auteur, l'administration justifie la ségrégation dont souffrent certains établissements et notamment le « profilage » des lycées de trois façons. Il lui faut répondre à la demande sociale (selon le type de population offrir un certain type de formation), constituer des pôles d'excellence pour éviter la fuite vers le secteur privé et limiter les coûts éducatifs (ne pas ouvrir des options qui drainent les bons élèves dans des lycées où elles ne seront pas remplies au maximum d'où une perte des bons élèves). De plus, le laisser-faire de l'administration concerne des enfants de familles modestes, soit insuffisamment mobilisées sur la question de la scolarité de leurs enfants, soit ne disposant pas de ressources nécessaires pour engager une prise de parole efficace, et symétriquement les établissements en situation de ségrégation scolaire souffrent d'un turn-over des enseignants qui sont de ce fait moins mobilisés.

De ce fait, l'administration craint moins le rapport de force, tandis que fermer des options dans les lycées bien côtés risque de créer une levée de boucliers des parents d'élèves et des enseignants en place. « Anticipant les effets pervers de prises de parole et de défections d'usagers, les acteurs de l'administration scolaire prennent en compte, dans leur gestion de l'offre de places scolaires, les attentes des familles en matière de proximité et d'entre-soi et occultent la mise en place de dispositifs de lutte contre la ségrégation scolaire. » (p.137).

« S'assurer la loyauté des familles, au détriment d'une mixité sociale et scolaire, permet à l'administration de répondre à différents enjeux de l'institution scolaire :

-l'impératif d'optimiser le coût éducatif et de rationaliser une utilisation des ressources existantes (locaux et personnels)

-l'impératif d'accueillir la population scolarisable (et donc d'éviter les défections)

-l'enjeu de la production d'excellence scolaire et plus généralement de populations scolairement différenciées et hiérarchisées (les bons élèves doivent être formés dans l'enseignement public) »

Dans sa conclusion, Denis Laforgue explique que « Sans occulter le rôle des établissements et des familles dans la (re)production de ce phénomène, l'étude des tâches de définition de l'offre de formation, d'affectation des élèves et d'attribution des moyens, qui sont dévolues aux administrations départementales et académiques, produit des effets de connaissance propres. Des disparités d'offre de formation entre établissements scolaires rendent possibles le consumérisme des familles et la concurrence entre les lycées, phénomènes à l'origine des ségrégations scolaires. Or, l'administration académique joue un rôle dans l'émergence et le maintien de ces disparités d'offre de formation en fondant ses décisions sur des impératifs « gestionnaires ». (...)

Dans le domaine de l'affectation des élèves, les pratiques des services administratifs et des corps d'inspection ont une efficacité limitée, en matière de lutte contre la ségrégation scolaire. En se focalisant sur le remplissage « au plus juste » des établissements et sur l'exigence des usagers d'une offre de proximité, les membres de l'Inspection académique délaissent, dans leur travail, les activités de contrôle des pratiques de recrutement des établissements et des pratiques consuméristes des familles. Les établissements les plus réputés (auprès des familles) peuvent alors sélectionner, sur certaines options ou filières, les meilleurs élèves. Ils privent ainsi d'autres établissements de ces élèves, ce qui nuit à la mixité scolaire. (...) Le laisser-faire de l'Inspection Académique et du Rectorat en matière de lutte contre la ségrégation scolaire est une forme d'adaptation des acteurs administratifs à diverses contraintes textuelles, inhérentes à leurs relations avec leur hiérarchie et avec des acteurs de l'environnement local.

En se focalisant sur le respect des enjeux gestionnaires et la production de populations scolaires différenciées, ces administrations participent à l'efficacité de l'institution scolaire. Non seulement elles assurent la scolarisation de tous les élèves, mais elles remplissent aussi les filières d'enseignement existantes et fournissent, bon an, mal an, à la sphère économique, les contingents de futurs ouvriers et ingénieurs dont elle a, entre autres, besoin ! Cette performance, annuellement renouvelée, de gestion des populations d'élèves fonde la pertinence des pratiques des membres de l'administration, tant aux yeux des acteurs économiques que des responsables politiques. De plus, en donnant à la sélection scolaire la forme d'une différenciation et d'un cloisonnement des parcours scolaires (regrouper les meilleurs élèves), l'administration s'assure la loyauté des usagers les plus mobilisés scolairement (...).

De plus, le laisser-faire de ces administrations en matière de lutte contre la ségrégation scolaire tient aussi à leurs propriétés organisationnelles et aux conceptions professionnelles de leurs acteurs.

Les dispositifs techniques de l'administration scolaire favorisent, au quotidien, les pratiques gestionnaires, au détriment de la lutte contre la ségrégation scolaire, et ce de diverses manières. Ils permettent de réaliser ces enjeux gestionnaires en offrant aux acteurs administratifs des informations statistiques ainsi que des procédures qui prennent en charge l'orientation de l'action. (...).

Deuxième Partie : Pourquoi promouvoir la mixité sociale ? Les effets de la ségrégation spatiale et de la ségrégation scolaire sur les destins individuels.

Pourquoi promouvoir la mixité sociale dans les écoles ? Si les interactions entre enfants ne jouaient pas un rôle dans la constitution des destins scolaires et plus largement des destins sociaux, augmenter la mixité sociale ne serait pas un enjeu aussi central de la lutte contre les inégalités. Il s'agirait de conduire des politiques publiques centrées sur les individus et de polariser certaines aides sur des établissements en difficulté pour améliorer la situation de ségrégation scolaire actuelle. Mais outre que les politiques de ciblage de certains établissements (exemple canonique : les ZEP) ne sont pas concluantes, notamment en raison d'un saupoudrage des moyens plutôt que d'une aide concentrée sur un petit nombre d'établissements, elles ne sont pas suffisantes car jouent aussi des effets de contexte. Ainsi, la mixité sociale est en soi un facteur de lutte contre les inégalités en favorisant les échanges fructueux entre enfants de milieux sociaux et de niveaux scolaires différents.

D'autre part, ségrégation spatiale et ségrégation scolaire sont liées, en raison des stratégies de scolarisation et d'installation des familles.

I. De l'importance des effets de contexte

Je reprends ici les analyses d'Eric Maurin développée dans l'ouvrage *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, La république des idées, Seuil, 2002.

Selon Eric Maurin, il n'y a pas de plus forte ségrégation spatiale depuis 10 ou 15 ans et la répartition des différentes catégories professionnelles est toujours plus concentrée que ce que donnerait une répartition aléatoire sur le territoire. Cependant, comme la part des différentes catégories professionnelles a évolué au cours du temps, notamment avec une hausse de la proportion de cadres, les phénomènes de recherche de l'entre-soi et par conséquent la constitution de « ghetto de riches » sont beaucoup plus visibles. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sont les couches les plus aisées de la population qui adoptent des stratégies d'isolement urbain les plus fortes, stratégies qui existent cependant à chaque échelon de la hiérarchie sociale et qui conduisent à reléguer certaines parties de la population dans des quartiers à la marge de l'espace urbain.

Ces stratégies de fuite de l'autre et de recherche de l'entre-soi ont des conséquences sur la mixité sociale sur le territoire mais aussi dans les écoles. Ainsi, selon l'économiste Sandra Black (Berkeley) (« *Do better schools matter ?*, *Quarterly Journal of Economics*, 1999) : Toutes choses égales par ailleurs, pour se mettre en position d'envoyer son enfant dans une école où les résultats aux tests scolaires sont à l'école primaire 10% plus élevés, il faut consentir à l'achat d'un logement 5% plus cher, soit un impact considérable de la qualité du contexte scolaire sur le prix des logements. Des résultats du même ordre ont été trouvés en Grande-Bretagne.

Selon Eric Maurin, « Le drame de la ségrégation territoriale, c'est qu'en conditionnant l'environnement social de chacun, elle pèse aussi de tout son poids sur le destin de chacun ». Une des raisons principales de la course pour l'entre-soi n'est ainsi pas la qualité des logements ou des équipements de proximité mais la possibilité pour ses enfants d'interagir avec d'autres enfants du même milieu social. En effet, on sait que les effets de contexte et la socialisation par les pairs sont des éléments déterminants de la réussite scolaire puis sociale des jeunes.

Ainsi, les inégalités devant l'environnement social se cumulent avec les inégalités familiales, et c'est ce qui les rend décisives.

Les adolescents dont un des parents est diplômé du supérieur vivent dans des quartiers où la proportion d'adultes diplômés du supérieur reste en moyenne de 3,5 à 4 fois plus forte que celle des quartiers où grandissent les adolescents n'ayant pas de diplômé du supérieur dans leur famille. La proportion de voisins diplômés du supérieur est de plus de 20% pour les enfants dont les parents sont diplômés du supérieur, et elle est résiduelle chez ceux dont les parents n'ont pas ce niveau de diplôme. A contrario, la proportion de voisins issus de l'immigration est près de 25% pour les enfants dont les parents sont nés à l'étranger, elle est en moyenne tout à fait résiduelle chez ceux dont les parents sont français.

Ces inégalités résidentielles se répercutent sur la composition sociale des écoles : la proportion d'enfants de classe modeste (ouvriers ou chômeurs) varie ainsi de 1 à 3 entre les 10% de collèges les moins populaires et les 10% les plus populaires : ils représentent 20% des effectifs dans le premier cas, et 70% dans le second.

Cette disparité sociale ne porterait pas à conséquence s'ils n'existaient pas d'interactions de voisinage et des effets de contexte qui amplifient les inégalités familiales.

Eric Maurin envisage différentes situations théoriques pour comprendre l'importance des politiques de mixité sociale (p.40) « Imaginons une société peuplée pour moitié de familles pauvres et pour moitié de familles riches. Supposons que le quartier de résidence n'a en lui-même aucun effet sur les destins individuels et que seule compte pour les enfants la richesse (ou la pauvreté) de leurs parents. Dans ce cas, les seules politiques pertinentes sont des politiques d'aides aux familles défavorisées et il n'y a, par construction, aucun effet à attendre d'une politique de mixité sociale dans les quartiers en tout cas pas sur l'échec scolaire. Lorsque le quartier et l'environnement social n'ont pas d'effets sur les destins, la mixité ne représente pas un enjeu réellement décisif. **C'est bien l'existence ou l'absence d'effets de contexte qui détermine la plus ou moins grande importance de la mixité pour l'avenir d'une société.**

Supposons maintenant que le quartier dans lequel on grandit a également son importance propre. Premier cas envisageable, seuls les enfants des classes aisées sont influencés par le quartier dans lequel ils grandissent. Adoptons même une hypothèse un peu extrême : les enfants des classes modestes échouent systématiquement (*ie* quel que soit leur quartier), tandis que ceux des classes aisées ne réussissent que dans la mesure où ils sont dans un quartier majoritairement peuplé de familles aisées. Dès l'instant où on les immerge dans un quartier déshérité, ils en subissent l'influence et échouent également. Dans cette hypothèse, la mixité sociale doit être évitée puisqu'elle entraîne l'échec d'une partie des enfants de familles aisées sans jamais favoriser la réussite des autres. L'espoir ne peut venir que de l'amélioration des conditions d'existence des familles pauvres et de leur progressive migration vers les quartiers aisés.

Le second type envisageable est le symétrique du précédent : seuls les enfants des classes modestes sont réellement influencés par le quartier dans lequel ils grandissent. Les enfants des classes supérieures réussissent systématiquement, dans n'importe quel contexte, tandis que les enfants des classes modestes n'évitent l'échec que dans la mesure où ils grandissent et interagissent dans un quartier majoritairement peuplé de familles aisées. En d'autres termes, ce n'est que dans la mesure où ils sont entourés d'une majorité d'enfants en réussite que les enfants pauvres peuvent surmonter l'influence de leur environnement familial et réussir à l'école. Dans cette hypothèse, la mixité sociale doit être recherchée puisqu'elle peut favoriser la réussite d'un nombre important d'enfants d'origines modestes sans jamais nuire à la réussite des enfants favorisés par la naissance. Toute politique sociale permettant à cette société de passer du régime de ségrégation sociale à celui de mixité sociale améliore simultanément le niveau général de réussite et l'égalité devant la réussite, c'est-à-dire cumule justice et efficacité.

Il va de soi que la réalité se situe quelque part entre ces différentes situations théoriques. Mais nous n'avons aucune idée précise de l'endroit exact où il faudrait placer le curseur, ni donc du type de société vers lequel il faudrait essayer de progresser. »

Cependant, l'auteur penche pour une situation où les effets de contexte jouent et où plus de mixité sociale serait bénéfique pour les enfants de milieux modestes sans (ou sans beaucoup) porter atteinte aux enfants des classes favorisées, ce qui semble confirmé par exemple par l'expérience de chèques logement aux USA : des familles sont subventionnées pour changer d'environnement résidentiel : il en résulte moins de visites chez le médecin, des enfants plus calmes, une meilleure réussite scolaire et pas de détérioration des résultats des autres enfants. De même un travail de recherche de D.Goux et E. Maurin montre que dans une même famille, selon qu'elle vit entourée ou non de familles dont les parents sont sans diplôme, voit le risque d'échec de ses enfants varier dans des proportions de 50%.

Ensuite, il faut souligner que ces effets de contexte se doublent d'effets de convergence, les performances scolaires des nouveaux arrivants se rapprochant au cours du temps des performances scolaires de ceux habitant dans le quartier depuis un moment, ce phénomène de convergence durcit les inégalités de destin et tend à renforcer la nécessité d'une mixité sociale dans les voisinages et par répercussion dans les écoles.

Enfin, il est important de souligner que les travaux de recherche tendent à prouver pour être efficace, la mixité sociale doit être importante (*a contrario*, des études sur des aires urbaines plus larges comme des quartiers montrent que la mixité a moins voire pas d'impact).

II. L'école dans la ville et réciproquement

Je reproduis ici l'article de François Dubet paru dans la revue Urbanisme en 2005 (n°340), *L'école dans la ville et réciproquement*.

Plus la ségrégation spatiale se renforce, comme le montrent toutes les enquêtes depuis une quinzaine d'années, plus la ségrégation scolaire augmente. En fait, la carte scolaire reproduit grossièrement celle des catégories sociales, alors que cette carte avait pour principe initial d'être un outil de gestion des flux scolaires et l'instrument d'une politique de mixité conduisant tous les jeunes à fréquenter des écoles de même type.

Le contexte fait la différence

Même si tous les établissements, publics en tout cas, sont formellement identiques puisqu'on y recrute les mêmes personnels et qu'on y enseigne les mêmes programmes préparant aux mêmes examens, le recrutement de plus en plus contrasté des élèves entraîne de grandes différences entre établissements. Plusieurs phénomènes se conjuguent dans la constitution de ces différences. Il s'agit d'abord de l'effet de concentration des élèves ayant les mêmes caractéristiques sociales et scolaires. Plus les élèves sont socialement favorisés et ont globalement de bons résultats, plus la norme scolaire tend vers le haut et l'excellence, plus le cadre de travail est favorable aux études, moins les problèmes sociaux parasitent la vie scolaire, moins la violence est présente. Placé dans ce contexte, n'importe quel élève, bon, moyen ou plus faible, bénéficiera d'un meilleur cadre éducatif et tendra davantage vers l'excellence. A contrario, la concentration d'élèves moins favorisés et plus faibles crée un contexte moins propice à de bonnes performances. La norme plus faible "tire" la performance moyenne "vers le bas" : les bons élèves le seront un peu moins et les plus faibles le seront encore davantage que dans un autre contexte. L'établissement résistera moins bien à l'emprise des problèmes sociaux, et connaîtra davantage de violence. En dépit de l'unité formelle de l'école, et de la vocation et de l'enthousiasme des enseignants, la composition sociale de l'établissement pèse donc fortement sur les performances individuelles.

Depuis une vingtaine d'années, des politiques de discrimination positive tentent de compenser ces inégalités en accordant des moyens supplémentaires aux établissements les plus défavorisés. Tous les bilans de ces politiques montrent que ces financements ne sont pas inutiles, mais qu'ils ne suffisent pas à inverser une sorte de loi d'airain de la composition sociale des publics scolaires. L'amélioration sensible du climat n'atténue guère les inégalités des

performances. Elle ne parvient pas à renverser efficacement la tendance selon laquelle les lieux d'enseignement les plus difficiles accueillent les enseignants les plus jeunes et les moins stables, et bien des établissements populaires ont un taux de rotation du personnel extrêmement élevé. Enfin, le classement des établissements en ZEP fonctionne comme une sorte de signal public de faiblesse, conduisant les parents de classes moyennes à scolariser leurs enfants ailleurs. Sans ces politiques, les inégalités seraient sans doute pires qu'elles ne le sont, mais la tendance lourde à leur reproduction demeure.

Le choix des familles

Les inégalités scolaires ne sont pas le simple reflet des inégalités sociales telles que projetées dans l'espace urbain : les familles qui le peuvent fuient les établissements défavorisés et jouent sur un "marché" conduisant à accroître les contrastes entre les établissements. Ces derniers participent eux-mêmes à ces stratégies en cherchant à attirer les meilleurs élèves, de même que les enseignants qui se sentent piégés par une carte scolaire qui leur est défavorable, et qui choisissent de travailler dans les établissements les plus favorables.

Environ 17 % des familles préfèrent les établissements privés en raison de convictions morales et religieuses, mais surtout parce qu'elles veulent échapper au recrutement social de leur secteur scolaire. Bien souvent, c'est lors de l'entrée de l'enfant au collège que se fait ce choix, quand, du point de vue des familles, les choses sérieuses commencent et qu'il importe de mettre de son côté toutes les chances de réussite. Parfois aussi, les parents pensent que les établissements privés offrent de meilleures conditions éducatives et de meilleurs services : proximité avec les enseignants, études surveillées après la classe... En termes de flux, nous savons que 40 % environ des élèves passeront par des établissements privés au cours de leur scolarité, ce qui indique que les stratégies instrumentales des familles ont plus de poids que leurs seules orientations religieuses.

Mais, bien qu'il soit plus difficile à mesurer, le même mécanisme joue au sein de l'enseignement public, où les familles bien informées utilisent massivement les dispositifs de dérogation, les adresses de complaisance et le chantage de fuite vers le privé pour obtenir l'établissement de leur choix. Ce type de stratégie semble assez indépendant des orientations philosophiques et politiques des familles, car les enseignants de l'école publique les utilisent aussi largement alors même qu'ils sont attachés au principe de la carte scolaire et de la mixité sociale.

Si l'on additionne toutes ces stratégies, on peut considérer que de 25 à 30 % des familles scolarisent leurs enfants hors de leur secteur d'affectation. Pour le dire d'une autre manière, les familles dont les attentes ne sont pas satisfaites par la carte scolaire et qui ont aussi quelques ressources financières et relationnelles agissent comme des *free riders*. Dans les villes centres et les banlieues où les communes, les quartiers et les secteurs scolaires sont fortement contrastés, on peut considérer que ces mouvements prennent une ampleur considérable car les enfants n'ont pas à se déplacer beaucoup pour être dans l'établissement choisi par leur famille. Les études portant sur ces mouvements d'attraction et de fuite montrent que les responsables des établissements concernés sont conduits à jouer le jeu de ce "marché". Les uns comme les autres essaient d'attirer les bons élèves ou d'éviter leur fuite en offrant un service éducatif capable d'emporter la décision des parents flottants, en ouvrant des filières d'élites : classes européennes, langues rares... Ainsi, si les inégalités entre les établissements peuvent être limitées, c'est aux dépens des inégalités entre les filières.

L'école plus "ségréguée" que le quartier ?

Une étude conduite dans l'agglomération bordelaise montre que le taux d'élèves issus de l'immigration est plus élevé qu'il ne devrait l'être dans les écoles des quartiers populaires car une partie des élèves des familles non immigrées les ont fuies. Ainsi, dans bien des cas, l'établissement est plus ségrégué que le quartier, car on se trouve dans un cercle vicieux de dégradation pour les uns et d'amélioration pour les autres. Dans certains contextes urbains, il peut même se former un véritable "apartheid scolaire" quand les inégalités de la carte sont renforcées par les choix des

familles ; non seulement les établissements sont socialement très inégaux, mais la qualité de l'offre scolaire se creuse encore et en rajoute aux seules inégalités spatiales.

Le choix des familles n'est sans doute pas totalement bien informé, car il est très difficile de connaître précisément la qualité réelle des établissements : certains, bien que défavorisés, sont excellents et apportent une forte valeur ajoutée aux élèves, tandis que d'autres plus favorisés ne sont guère efficaces. Mais les parents éclairés tablent sur une sorte de loi générale selon laquelle le recrutement social des établissements est un indicateur de qualité scolaire globalement crédible. Ils savent aussi qu'une forte concentration d'élèves issus de quartiers difficiles est un indicateur fiable des difficultés scolaires, et ils pensent que ces concentrations de problèmes sociaux dans l'école affecteront fortement le climat éducatif de l'établissement. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'avoir des exigences de réussite scolaire élevées pour fuir la réputation fâcheuse d'un établissement perçu comme faible. Au fond, les parents savent que la scolarité de leurs enfants se fait sur de petites différences : les notes bien sûr, mais aussi la qualité des enseignants, le climat de travail, les opportunités d'orientation. La composition sociale du lieu d'enseignement apparaît donc comme une sorte d'indicateur synthétique crédible.

Quand il s'agit des établissements les plus réputés, ceux qui recrutent et forment les futures élites, les stratégies des familles semblent mieux maîtrisées et, surtout, elles semblent anticipées dès l'école élémentaire, quand ce n'est pas dès la maternelle.

Un effet retour

Bien que le phénomène ait été beaucoup moins étudié, il semble que la qualité de l'offre scolaire ait un impact non négligeable sur les stratégies résidentielles des familles. À côté du prix des logements, des services disponibles, des commodités de déplacement, la qualité de l'offre scolaire joue un rôle décisif dans le choix d'implantation. La proximité et la qualité de l'école, du collège et du lycée sont sans doute essentielles, mais aussi la préservation des fréquentations scolaires indésirables. D'ailleurs, les agents immobiliers utilisent largement cet argument lors des ventes ou des locations. Ainsi, sans que chacun en décide véritablement, il se développe une recherche de l'entre-soi urbain dans laquelle l'école joue un rôle central.

En effet, si l'on peut souvent trouver quelques charmes à la mixité sociale et à la diversité culturelle, ceux-ci s'estompent dès qu'il s'agit de l'avenir des enfants car c'est là un enjeu essentiel. Nous vivons dans une société où l'école détermine en grande partie la distribution des individus dans les structures professionnelles. Les enfants n'assurent plus leur avenir par l'héritage d'entreprises et de terres ou par des mariages utiles, mais principalement par le cursus scolaire, qui fixera leur niveau d'entrée dans la vie professionnelle. Les parents donnent moins à leurs enfants des capitaux que des dispositions et des ressources scolaires. Il devient donc impératif de tout faire pour assurer cette réussite et de mobiliser toutes les ressources possibles en ce sens, notamment le choix de l'établissement. Aucun parent raisonnable ne peut prendre le risque d'un échec scolaire sous le seul prétexte d'un attachement au principe républicain de la mixité sociale. Et il serait bien facile de dénoncer l'hypocrisie de ceux qui prônent la mixité scolaire à l'abri de quelques établissements particulièrement choisis.

Point n'est besoin ici de faire des hypothèses "lourdes" sur le racisme, l'égoïsme, la déliquescence du lien social, le déclin de la République... Il suffit que chaque famille souhaite la meilleure réussite de ses enfants pour que le cercle ségrégatif s'installe. Si l'on fait l'hypothèse raisonnable selon laquelle toutes les familles désirent que leurs enfants réussissent à l'école, il suffit que ces familles disposent de ressources économiques et sociales différentes pour qu'elles accroissent les inégalités scolaires et spatiales sans vraiment le vouloir. Il est même vraisemblable que chacun se plaigne de la conséquence collective de ses choix personnels et déplore sincèrement le creusement des inégalités scolaires, puisque l'on observe un resserrement du recrutement social des élites d'un côté et une relégation scolaire de plus en plus prononcée des mal lotis de l'autre.

La régulation du "marché" scolaire

Les observations pessimistes et assez largement partagées que nous venons de résumer entraînent des réactions contrastées. Nous en distinguerons trois.

1. Pour les uns, il faudrait redéfinir la carte scolaire afin d'en renforcer la mixité sociale et limiter drastiquement les possibilités de choix et de dérogation, quitte à y inscrire les établissements privés. Ainsi, la ségrégation scolaire serait moins forte que ne l'est la ségrégation spatiale, et l'on pourrait même imaginer des systèmes de busing déplaçant les enfants dans des écoles éloignées de leur logement afin de créer une mixité scolaire plus volontariste. La difficulté de ce scénario tient à ce qu'il enclenche un système très autoritaire ; de plus, les élus locaux ont peu de propension à jouer un jeu qui les conduirait à accueillir des élèves défavorisés dans leur commune ; enfin, on peut imaginer que ce système durcirait fortement la ségrégation spatiale car fuir une zone populaire et socialement fragile deviendrait encore plus impératif aux yeux de bien des familles.

2. Pour d'autres, la politique scolaire doit viser avant tout à faire que les familles de classes moyennes n'aient plus de bonnes raisons de fuir les établissements défavorisés. Il faut alors renforcer résolument une politique de discrimination positive plaçant les établissements populaires à un niveau de performance équivalant à celui des établissements plus favorisés. Cette orientation, sans doute la plus satisfaisante sur le plan idéologique, rencontre toutefois deux difficultés. D'une part, elle repose sur le pari optimiste selon lequel l'action éducative volontaire parviendrait à compenser significativement les inégalités sociales. D'autre part, cette politique heurte un certain égalitarisme républicain car elle semblerait défavoriser relativement les catégories et les individus les mieux placés dans la compétition scolaire, et conduirait également à introduire de fortes différenciations au sein du monde enseignant, dans la mesure où il faudrait donner plus d'argent et de ressources à ceux qui enseignent dans les zones défavorisées.

3. Enfin, si l'on admet l'existence d'un marché scolaire, force est de constater qu'il fonctionne à présent comme un "marché noir", car les plus pauvres n'y accèdent pas en raison de la faiblesse de leur capital économique et social. Alors, le choix offert aux classes moyennes devrait également être accessible aux moins favorisés par le biais d'une abolition au moins partielle de la carte scolaire, et par un système d'aides – chèques éducation – permettant aux élèves de se déplacer vers les établissements retenus. Au fond, puisque le marché est là, autant l'ouvrir à tous plutôt que d'en exclure les plus démunis. Pour les plus croyants des libéraux, cette solution aboutirait à un équilibre général équitable. Mais on peut aussi craindre que ce scénario n'accentue encore les inégalités devant l'école, car aucun système de vouchers n'abolira jamais les distances spatiales et sociales et ne compensera les inégalités initiales de ressources.

Quand on y regarde de près, aucune de ces solutions n'apparaît parfaitement satisfaisante, sinon du point de vue de sa cohérence idéologique. La première, en restreignant la liberté des individus au nom de l'intérêt général, finirait probablement par creuser encore les clivages spatiaux, toutes les classes moyennes fuyant les zones moins favorables. La discrimination positive renforcée est certainement plus satisfaisante, mais il reste à savoir dans quelle mesure elle parviendrait à abolir l'effet des inégalités sociales dans l'école ; et, comme celle-ci est un espace de concurrence, on peut aisément imaginer que les familles favorisées seraient disposées à payer pour maintenir un avantage différentiel significatif. Quant à la solution libérale /1, elle serait juste en étendant une liberté de choix dont sont privés les plus pauvres, condamnés à être républicains pour deux, mais le coût de cette liberté – en déplacements et en acculturation notamment – serait beaucoup plus élevé dans les familles et les quartiers défavorisés.

Il semble donc plus raisonnable de construire une politique combinant diverses dimensions de ces grands scénarios, quitte à renoncer à la fiction d'une école parfaitement juste, afin de tenter, au moins, de la rendre plus juste qu'elle ne l'est actuellement. Cette combinaison appellerait d'abord une redéfinition minutieuse de la carte scolaire et, par exemple, la construction de nouveaux équipements dans des zones socialement mixtes. Il faudrait sans doute être beaucoup plus efficace et beaucoup plus volontariste dans la construction d'une équité scolaire en renforçant l'efficacité des établissements les moins favorisés : équipes stables et expérimentées,

attention portée aux meilleurs élèves afin qu'ils ne soient pas tentés de fuir, qualité du climat éducatif, services rendus aux familles : études dirigées, animations durant les vacances... Enfin, puisque toute une partie de la population a la possibilité de circuler et de choisir, il faudrait à la fois contrôler ces choix et ces déplacements et les ouvrir aux catégories sociales qui en sont privées ; le marché ne serait pas nécessairement juste, mais il le serait toujours plus que le marché noir réservé aux seuls initiés. Il faut agir sur les structures mais aussi sur les individus en développant leurs capacités d'action.

La politique scolaire façonne l'urbain

L'école est très largement "victime" du creusement des inégalités sociales et de leur projection de plus en plus tranchée sur l'espace. Plus les publics scolaires sont homogènes, plus cette homogénéité creuse les différences et les écarts de performances scolaires avec les autres groupes sociaux. Par cette valeur ajoutée et par cette valeur retirée, l'école ne fonctionne pas seulement comme un rouage passif du mécanisme de production des inégalités. À ces inégalités mécaniques s'ajoutent celles qui tiennent aux choix des individus qui circulent dans le système scolaire et "rajoutent une couche" aux seules inégalités sociales et spatiales. Face à l'ampleur de ces phénomènes, dans les grandes villes notamment, il semble clair que la qualité des offres scolaires devient un des éléments déterminants de la décision des classes moyennes de vivre entre soi, de fuir une mixité spatiale qui apparaît comme un handicap scolaire objectif.

Devant cette rationalité limitée mais solide, les grandes idéologies de la mixité sociale ne pèsent guère : bien souvent, les individus accepteraient volontiers de partager l'espace public avec des voisins différents, voire "exotiques", surtout quand le cadre urbain est agréable, mais la plupart d'entre eux ne sont pas prêts pour autant à y sacrifier ce qu'ils considèrent comme l'avenir de leurs enfants. Tous ces phénomènes conduisent à considérer que les politiques scolaires sont des politiques urbaines au plein sens du terme, car l'école n'hérite pas seulement du cadre urbain, elle le façonne ; et l'exigence d'une école plus juste ne concerne pas seulement les destins et les parcours des individus, mais aussi leur répartition dans l'espace.

Troisième partie : tour d'horizon rapide des autres pays

Je m'appuie sur un article de Christine Ducros paru dans *Le figaro* du 20.09.2006, intitulé *Carte scolaire : ce que font les autres pays* et qui reprend une étude réalisée par la direction des Etudes internationales du ministère de l'Education nationale.

De New York à Tokyo ou Madrid, l'affectation des élèves relève aussi du casse-tête. Une étude du ministère de l'Education nationale fait l'inventaire des pratiques en vigueur.

HARO sur la carte scolaire ! Aujourd'hui et demain, Gilles de Robien reçoit onze délégations de syndicats enseignants et d'associations de parents d'élèves pour réfléchir à un «*assouplissement de la carte scolaire*». Le sujet passionne le pays. Pas un candidat à la présidentielle qui ne se propose d'amender, corriger ou supprimer ce principe qui veut qu'en France, chaque famille soit contrainte d'inscrire ses enfants dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile.

Le Figaro révèle l'étude réalisée par la direction des Études internationales du ministère de l'Éducation nationale. Elle pourrait influencer les choix futurs du gouvernement. Embarquement immédiat pour mieux connaître les us et coutumes de quatorze pays.

Les irréductibles

La Finlande, la Suède et le Japon disposent d'une carte scolaire assez rigide. Ils ne distillent les dérogations qu'au compte-gouttes. En Finlande, les communes qui gèrent le système éducatif ont même mis en place des procédures plutôt draconiennes pour réduire les contournements. Parallèlement, les villes offrent aux enfants issus de l'immigration un complément d'enseignement à la langue et à la culture finnoise. Une politique qui semble porter ses fruits puisque le pays a décroché l'année dernière, la première place de l'enquête Pisa sur les acquis des jeunes de 15 ans en math et en physiques.

Au Japon, où l'éducation est assez élitiste, l'affectation des élèves relève des collectivités territoriales. Elles sont réputées intraitables : la Ville d'Osaka se targue de ne jamais accorder la moindre dérogation. La règle du jeu se complique au niveau des lycées. Pour y être admis, les élèves doivent passer un concours : seuls les meilleurs peuvent prétendre entrer dans les lycées les plus prestigieux de leur secteur.

Les pragmatiques qui optent pour l'assouplissement

Dans ce groupe, on retrouve pêle-mêle, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne et le Royaume-Uni, Taïwan ou la Chine. Chez nos voisins allemands, l'éducation est de la compétence des Länder. Ici, une carte scolaire plutôt souple existe dans le premier degré (les 4 premières années d'école). Ensuite, les familles formulent trois vœux portant sur les collèges et lycées de leur choix.

Libres ensuite aux responsables d'établissements de sélectionner les élèves. Dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, un projet de loi prévoyant l'abrogation totale de la carte scolaire dans le primaire suscite un débat similaire à celui qui agite notre pays. En Espagne aussi (*lire ci-dessous*), les parents peuvent solliciter plusieurs établissements.

Au Royaume-Uni, Margaret Thatcher avait levé le carcan de la carte scolaire. Le modèle récent des «*Specialist schools*» a encore changé la donne. Ces établissements d'enseignement général financés en partie sur des fonds privés qui proposent des dominantes (maths ou anglais, commerces ou sciences...) ont désormais la faveur des parents.

Aux États-Unis, la carte scolaire (*school district*) existe. Les possibilités d'y déroger varient en fonction des États. Elles sont plutôt restreintes et passent par un système de tirage au sort, à moins que les parents n'optent comme ils le font de plus en plus fréquemment pour le privé ou les cours à la maison. Un système de loterie est aussi en vigueur en Corée, classée au 2^e rang dans l'enquête Pisa.

Les partisans du libre choix total

Aux Pays-Bas, en Belgique et en Italie, la liberté totale des parents est la règle. Un libre choix amoindri aux Pays-Bas par le profil des enfants réalisé à la fin du primaire. Ce profil, qui détermine l'orientation ultérieure, a conduit à la création de deux écoles quasiment séparées : les écoles blanches et les noires.

En Belgique, le système scolaire est décentralisé. Sans contrainte, les parents choisissent des écoles en fonction de leurs convictions religieuses.

Enfin, en Italie, la carte scolaire, dite là-bas «contrainte du bassin des usagers» a littéralement explosé, il y a vingt ans. Depuis, la liberté prévaut pour les parents. En 1997, l'autonomie des établissements a même été votée : depuis leurs responsables ont la possibilité de décider de 20% du choix des programmes. Pour attirer les élèves, la concurrence est la règle.

Quatrième partie : La carte scolaire : Assouplir, réformer, supprimer ?

La position la plus radicale est celle de Nicolas Sarkozy pour qui il faut supprimer la carte scolaire, laisser le libre-choix aux familles et parallèlement donner plus d'autonomie aux établissements. Cette position libérale repose sur une vision de l'éducation comme marché scolaire dans lequel une offre de formations et une demande d'éducation se rencontrent, la concurrence sanctionnant les établissements « les moins bons », les moins performants et récompensant « les meilleurs ». Mais outre que cette vision de l'éducation peut inquiéter (négation des externalités positives liées à la mixité, sélection des élèves et hiérarchisation des établissements accrues) elle est de plus une mauvaise représentation de la réalité. En effet, tous les acteurs ne sont pas à-mêmes de tirer profit de cette concurrence dans l'offre scolaire, les familles les plus favorisées seront les plus capables de choisir les « meilleurs » parcours scolaire pour leurs enfants, tandis que les familles modestes risquent de se retrouver « captives » et devant une offre scolaire moins diversifiée et moins socialement valorisée, même à « potentiel égal » de leurs enfants.

Plusieurs personnalités politiques et du monde de la recherche plaident pour une réforme de la carte scolaire mais mettent en garde contre les effets pervers (et l'hypocrisie) de sa suppression, en proposant des solutions différentes : assouplissement (possiblement expérimental) pour certains, renforcement pour d'autres.

L'objectif qui semble demeurer prépondérant pour beaucoup demeure celui de la recherche de la mixité, mais différentes voies sont proposées.

Recherche de la mixité spatiale à défaut de mixité scolaire pour certains : assouplir la carte scolaire afin de faire revenir dans certains quartiers des classes sociales qui avaient fui la dégradation des établissements du secteur.

Prise en compte du privé sous contrat dans la sectorisation pour d'autres afin de limiter les fuites.

Enfin, mise en place effective de la mixité sociale dans les établissements par l'obligation d'avoir un public socialement diversifié.

I. Prises de position dans le débat public

1.1 La carte scolaire est devenue l'instrument de la ségrégation sociale, par

Nicolas Sarkozy

Le monde, 16.09.06

Le président de l'UMP brosse le bilan de cet outil créé en 1963 et demande sa suppression. Il propose d'accorder leur autonomie aux établissements scolaires, de créer un organisme chargé de les évaluer et de faire aider davantage par l'Etat les écoles en difficulté.

En février 2006, lors de la convention éducation de l'UMP, j'ai soulevé, parmi d'autres questions, celle de la carte scolaire. Plus de quarante ans après sa mise en place, il n'est quand même pas incongru d'en dresser le bilan.

Je suis heureux que cette question taboue soit devenue, en quelques mois, un sujet de débat politique, une préoccupation gouvernementale et même, semble-t-il, un thème de la campagne interne des socialistes. Afin d'éviter qu'on ne déforme ma pensée, je souhaite rappeler ici dans le détail les propositions que j'ai formulées.

La carte scolaire a été créée en 1963. Elle part du principe que la meilleure manière de garantir l'égalité des chances est d'uniformiser les établissements et d'y répartir les élèves de manière autoritaire afin de créer de la mixité sociale.

La première idée ne correspond plus aux besoins de l'école aujourd'hui. L'école accueille des publics plus nombreux, plus divers, qu'elle mène à des niveaux de qualification plus élevés. Elle ne peut plus le faire dans les mêmes conditions qu'à l'époque où une sélection sévère, parfois brutale, se chargeait d'écarter ceux qui semblaient inadaptés. Chaque enfant est différent. Les uns

excellent en langues, les autres en sport, certains travaillent seuls, d'autres ont besoin d'être encadrés. Combien de parents, dans tous les milieux sociaux, ont eu parfois ce sentiment que l'école, parce qu'elle est trop monolithique, ne savait pas comprendre l'intelligence de leur enfant?

La seconde idée est juste et elle n'a pas pris une ride. Toutes les études sérieuses le démontrent : les principaux facteurs de réussite des élèves sont, dans l'ordre, la qualité pédagogique des enseignants et la mixité sociale, loin devant le nombre d'élèves par classe. Mais la carte scolaire, qui était effectivement autrefois l'outil de la mixité, est devenue l'instrument de la ségrégation.

L'incapacité des pouvoirs publics à moduler réellement les moyens des établissements en fonction des difficultés rencontrées par les élèves a progressivement creusé des différences profondes entre les établissements.

Différence de niveau, qui peut varier de 30% à composition sociologique comparable. Différence d'ambition, puisque 50% des lycées n'envoient jamais aucun dossier d'élève pour l'inscription en classe préparatoire.

Différence d'horizon, puisque les établissements situés dans les quartiers les plus défavorisés sont devenus de véritables ghettos où le seul effet de la carte scolaire est d'y concentrer les élèves le plus en difficulté quand il faudrait au contraire les répartir dans d'autres établissements.

Ces constats ne sont pas le fruit de mon imagination, mais ont été dressés par des expertises unanimement saluées. Face à cette situation, certaines familles peuvent s'émanciper de la carte scolaire en faisant le choix du privé, en s'installant dans des quartiers huppés, ou tout simplement en contournant la carte par la mobilisation de leur réseau relationnel. 30% des enfants sont ainsi scolarisés en dehors de leur collège de rattachement. Les autres sont tenus de se plier à une règle qui vaut pour les uns, mais pas pour tout le monde.

Cette réalité est choquante. Elle est contraire aux principes les plus essentiels de l'école républicaine, laïque, gratuite et égalitaire. La carte scolaire se voulait un instrument de justice. Elle est devenue le symbole d'une société qui ne parvient plus à réduire ses injustices parce qu'elle n'ose pas s'interroger sur ses outils. Devant ce constat, je formule trois propositions.

La première est de donner de l'autonomie aux établissements scolaires pour leur permettre de mettre en œuvre des projets éducatifs spécifiques. Cette méthode a fait ses preuves. Les établissements qui ont les meilleurs résultats pour tous leurs élèves sont ceux qui ont su créer une dynamique de réussite grâce à un projet spécifique. C'est en mettant de la diversité dans les méthodes, sans renoncer bien sûr au caractère national des programmes et des évaluations, que l'on permettra à chaque enfant de trouver une solution lui permettant de grandir et de s'épanouir.

Qui dit autonomie dit évaluation. Je propose que nous nous dotions d'un organisme d'évaluation de chaque établissement scolaire. Il doit s'agir d'évaluations détaillées, allant bien au-delà de la seule mesure des résultats des élèves, et s'intéressant également à la qualité du projet éducatif, à sa capacité à faire progresser tous les élèves, à l'ambiance au sein de l'établissement, etc. Ces évaluations aideront les établissements à remédier à leurs insuffisances. Elles seront évidemment à la disposition des parents.

Enfin, qui dit évaluation dit engagement de l'Etat à aider les établissements qui ont des difficultés à améliorer leurs performances. Le but n'est pas de désigner à la vindicte les établissements ayant des résultats insuffisants, mais de garantir une qualité éducative pour tous.

La conséquence logique de ces propositions, c'est le libre choix par les parents de l'établissement scolaire de leur enfant. A partir du moment où chaque établissement propose un projet spécifique, il est normal que les parents puissent choisir l'établissement qui correspond le mieux à leur enfant. Cette réforme ne peut pas intervenir du jour au lendemain. Certaines conditions doivent être préalablement remplies. Elle suppose de profondes transformations de notre système scolaire. Mais c'est le projet vers lequel je propose de tendre.

Certains demandent : *"Si l'on supprime la carte scolaire, par quoi la remplacera-t-on?"*. Je leur réponds : *"Mais par rien! Ou par un système d'inscription dans, par exemple, trois établissements au choix."* La

carte scolaire a été supprimée dans presque tous les pays de l'Union européenne. Dans tous ces pays, aucun élève n'est scolarisé dans un établissement que sa famille n'a pas choisi parce que les établissements sont à la fois divers dans la méthode, mais égaux dans la qualité. Il n'y a pas de sélection selon le niveau scolaire ou l'appartenance sociale, mais une répartition finalement assez naturelle des élèves selon le projet d'établissement qui leur convient le mieux.

Supprimer la carte scolaire est pour moi un aboutissement, pas un préalable. Mon projet n'est pas plus de liberté pour les uns, moins de liberté pour les autres. Cela, c'est le système existant. C'est au contraire la qualité éducative pour tous, un objectif difficilement contestable. La carte scolaire n'aura alors plus de raison d'être puisque tous les établissements seront de qualité. Ceux qui pensent que ça ne peut pas marcher sont tout simplement ceux qui n'ont pas confiance dans la **capacité du corps enseignant et de l'école républicaine d'y parvenir. Pour ma part, je sais que le système éducatif et les enseignants ont toujours été les moteurs d'une société plus juste et je veux leur donner les moyens de le redevenir.**

1.2 Les réactions et déclarations de personnalités politiques

Jacques Chirac, lundi 18 septembre sur Europe 1 a déclaré qu' : « il ne serait ni réaliste ni juste de supprimer [le dispositif], tout en jugeant qu'il faut en « assouplir les règles ». « La carte scolaire, c'est la garantie de la mixité sociale ».

Le Premier ministre **Dominique de Villepin**, vendredi 8 septembre à Thionville (Moselle) : « Je suis pour une carte scolaire aménagée, respectueuse des principes qui fondent notre idéal républicain. Cet aménagement est possible. Il ne peut se faire qu'en concertation étroite avec tous les acteurs du système éducatif ».

Gilles de Robien, Ministre de l'Education nationale : « [En ne la remplaçant par rien du tout, on risque] de déstabiliser l'ensemble du système éducatif ». « **Quels que soient les aménagements, il y a deux principes majeurs auxquels nous n'entendons pas toucher: l'objectif de mixité sociale et la réussite scolaire des jeunes** ».

François Bayrou, président de l'UDF, a suggéré « des marges de souplesse » dans la sectorisation, mais s'est dit opposé à la suppression de la carte scolaire.

Ségolène Royal a estimé que la suppression de la carte scolaire « serait l'idéal », suggérant à tout le moins d'en « desserrer la contrainte ». Elle a ainsi proposé de laisser « le choix entre deux ou trois établissements ». Elle a demandé davantage de moyens pour les établissements les plus en difficulté.

Pour **Laurent Fabius**, une telle modification aboutirait à « introduire la concurrence entre établissements, c'est-à-dire rapidement la marchandisation, et vous n'avez plus aucune mixité sociale ».

Jack Lang, s'est, lui, déclaré partisan du dispositif, tout en prônant des mesures pour l'améliorer et la rendre plus « contraignante ».

Il faut « faire respecter la carte scolaire », a jugé de son côté Dominique Strauss-Kahn, en appelant à « renforcer les moyens » mis en œuvre pour « lutter contre l'échec scolaire ».

Quant à **Lionel Jospin**, il a estimé qu'abroger la sectorisation scolaire provoquerait « un formidable phénomène d'inégalité dans notre pays ».

« Donner plus de choix aux familles ne règle rien sur le fond », a tranché Marie-George Buffet, secrétaire nationale du PCF, préconisant une « politique d'aide aux familles en difficulté » et une augmentation des moyens des écoles.

1.3 La position de l'enseignement privé

L'enseignement catholique (19 % des enfants et adolescents scolarisés, 97 % de l'enseignement privé) refuse d'être intégré à la carte scolaire. « Dans nos principes, nous ne pouvons pas accueillir quelqu'un de force », a assuré son secrétaire général, Paul Malartre. La fédération de parents d'élèves FCPE avait suggéré que le privé se plie aux obligations de la carte scolaire.

En matière de scolarisation, « le statu quo n'est pas tenable », estime Paul Malartre. Celui-ci se dit favorable à l'idée que les parents aient le choix entre plusieurs établissements, dont un privé.

« L'enseignement catholique comprendra un aménagement de la carte scolaire du public », assure-t-il. « Ne serait-ce, a-t-il reconnu, que pour « éviter que l'on continue de penser que le privé n'existe que pour contourner la carte scolaire ». « Nous espérons être choisis pour nos projets éducatifs » avance-t-il.

« A l'origine, on a constaté que la carte scolaire, qui avait été créée pour équilibrer les effectifs dans les collèges qui se multipliaient, permettait une certaine mixité sociale », a-t-il rappelé. Mais depuis « l'évolution urbaine a fait que les périmètres géographiques sont de plus en plus homogènes et la carte scolaire rigide favorise, à son corps défendant, la ghettoïsation », a analysé le secrétaire général de l'Enseignement catholique.

II. Les propositions de réformes, d'aménagement et d'assouplissement de la carte scolaire.

2.1 Faut-il assouplir la carte scolaire ?

Article extrait de L'Express du 06/06/2005, Propos recueillis par Anne Vidalie.

Instaurée en 1963, elle devait permettre de mieux gérer collèges et lycées. Aujourd'hui, les parents revendiquent la liberté de choix. Au risque de tuer toute mixité sociale?

Pour

Eric Maurin

Economiste, chercheur au CNRS

«Elle contribue à la fragmentation territoriale»

Il serait intéressant d'expérimenter un assouplissement de la carte scolaire dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP). Aujourd'hui, quand un secteur est classé ZEP, les classes moyennes le fuient, le contexte social se dégrade et les résultats ne décollent pas. Le remède est presque pire que le mal. Pour faire revenir les classes moyennes, il faut désamorcer leur crainte de ne pouvoir scolariser leurs enfants ailleurs. Telle qu'elle est, la carte scolaire n'empêche absolument pas la ségrégation territoriale. En déterminant la géographie des prix du logement, elle contribue à la fragmentation territoriale en durcissant les frontières entre quartiers. Les agents immobiliers le savent, le premier critère qui guide le choix d'un appartement ou d'une maison, à budget donné, est l'environnement scolaire et sociologique du quartier. Une économiste américaine et deux de ses collègues britanniques ont récemment analysé les prix des logements situés aux frontières des aires de recrutement des écoles primaires, à Boston, d'une part, et dans Londres et sa banlieue, d'autre part. Ils constatent les mêmes variations considérables de prix selon que l'on habite du bon ou du mauvais côté de la rue. Pour que leurs enfants aient des camarades de classe ayant 11 de moyenne à l'école plutôt que 10, les familles sont prêtes à payer entre 5% et 10% de plus au mètre carré! Il y a tout lieu de penser qu'une étude française livrerait des résultats aussi stupéfiants. En outre, la carte scolaire est allègrement contournée par les parents les mieux informés et les plus aisés, source d'injustice. Près de 50% des chefs d'entreprise envoient leurs enfants dans des écoles privées. Les autres stratégies d'évitement de la carte scolaire sont bien connues: on utilise l'adresse d'un autre membre de la famille; on joue sur les options... Enfin, les établissements défavorisés sont souvent obligés de regrouper leurs meilleurs éléments dans des classes protégées pour éviter qu'ils ne partent ailleurs - dans le privé, notamment. Si bien que, pour se prémunir des effets de la ségrégation territoriale, les écoles lui ajoutent une ségrégation plus proprement scolaire!

Contre

Gérard Aschieri

Secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire

«On risque de renforcer la concurrence entre les établissements»

Chacun le sait: la réussite scolaire est une question essentielle pour les familles, source d'angoisse et de recherche effrénée de solutions. D'où l'enjeu que constitue la carte scolaire. Aujourd'hui, il y a deux cartes scolaires: la carte «officielle» et la carte «réelle». Certains parents savent et/ou peuvent échapper à la contrainte en choisissant la bonne option, la bonne adresse. D'autres ne peuvent que s'y plier. Cette situation, liée à la fois à l'environnement économique et social de certains quartiers et aux politiques implicites de nombreux établissements, génère de la concurrence entre ces derniers et crée des écoles, des collèges, des lycées de plus en plus «ghettoïsés». A partir de là, la tentation peut exister d'«assouplir» le dispositif, avec l'espoir que cela donnerait un peu plus de choix à ceux qui aujourd'hui n'en ont pas.

C'est une fausse solution. L'expérience de Paris, où la carte scolaire des lycées a justement été assouplie, en supprimant de fait les secteurs, n'a fait que confirmer et renforcer les phénomènes de concurrence entre établissements, avec la promotion des uns et la marginalisation des autres. Et les premiers à en profiter sont toujours les mêmes - ceux qui savent et qui peuvent s'y retrouver. Tout simplement parce que les phénomènes sociaux à l'œuvre fonctionnent toujours dans le même sens. Nous pensons, à la FSU, qu'il faut, plutôt qu'assouplir la carte scolaire, intervenir sur les établissements scolaires eux-mêmes. C'est une fausse solution. L'expérience de Paris, où la carte scolaire des lycées a justement été assouplie, avec la suppression de fait des secteurs, n'a fait que confirmer et renforcer les phénomènes de concurrence entre établissements, aboutissant à la promotion des uns et à la marginalisation des autres. Et les premiers à en profiter sont toujours les mêmes, ceux qui savent et peuvent s'y retrouver. Tout simplement parce que les phénomènes sociaux à l'œuvre fonctionnent toujours dans le même sens. Nous pensons qu'il faut, plutôt qu'assouplir la carte scolaire, intervenir sur les établissements scolaires.

Premier levier: freiner les politiques qui se fondent sur une autonomie accrue des établissements et sur leur mise en concurrence: nombre de recherches ont montré combien elles produisent de la discrimination.

Le deuxième serait de compenser les handicaps de certains lycées, collèges et écoles en leur donnant une enveloppe de moyens sensiblement supérieure à celle des autres et en se souciant d'y implanter les options les plus recherchées, afin d'en faire des lieux où l'on réussit comme ailleurs.

Enfin, il importe que les décisions de découpage des secteurs scolaires veillent à la mixité sociale des établissements. Sans une politique ambitieuse en matière de lutte contre les ségrégations urbaines, les inégalités face à la carte scolaire ne peuvent que perdurer.

2.2. Bilan des expériences d'assouplissement et modalités concrètes pour garantir la mixité sociale



Rebonds

Les précédentes expériences pour assouplir le système ont surtout accentué les inégalités.

L'hypocrisie de la carte scolaire

Par Gabrielle FACK, Julien GRENET
QUOTIDIEN : Jeudi 21 septembre 2006 - 06:00

Gabrielle FACK et Julien GRENET doctorants en économie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Quatre décennies après son instauration, la sectorisation scolaire a largement échoué à homogénéiser le recrutement social des établissements scolaires, en particulier dans les grandes villes à partir du collège. Une étude réalisée par Olivier Gilotte et Pierre Girard en 2003 montre que sur les 109 collèges publics que compte l'académie de Paris, les classes de sixième des 58 établissements les plus favorisés sont composées à 46 % d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles privilégiées (chefs d'entreprises, cadres supérieurs, professions libérales, professeurs, etc.) contre 18 % issus de milieux modestes (ouvriers et chômeurs). A l'autre bout de l'échelle, dans les 17 collèges les moins favorisés, les proportions s'élèvent à 7 et 51 % respectivement.

Les raisons d'un tel fiasco sont connues. D'une part, en présence d'une forte ségrégation résidentielle, la définition d'une zone de recrutement centrée autour d'un établissement scolaire ne peut guère atténuer la ségrégation scolaire qu'à la marge. D'autre part, les parents qui en ont les moyens disposent d'une palette étendue de stratégies de contournement de la carte scolaire : dérogations (attribuées à environ 8 % des élèves à Paris), fausses adresses et, surtout, inscriptions dans le privé. Subventionné à l'origine pour laisser aux parents le choix d'une éducation religieuse, cet enseignement est devenu au fil des ans un moyen peu onéreux d'échapper à la carte scolaire. Sur le tiers des élèves parisiens qui sont scolarisés dans le secteur privé, combien le sont principalement en raison de la spécificité de son approche éducative ? Et quand bien même la carte scolaire serait appliquée avec la plus grande rigueur, on n'empêchera jamais les parents de déménager à proximité de l'établissement de leur choix. Dans le cas parisien, nous avons réalisé une étude qui met en évidence l'existence d'un impact positif de la qualité des collèges publics sur les prix immobiliers, indépendamment de la valeur intrinsèque des quartiers de la capitale, signe que la carte scolaire détermine en partie les stratégies résidentielles.

Dans ces conditions, la solution réside-t-elle dans l'assouplissement, voire dans la suppression de la sectorisation ? Pour ses avocats, une telle mesure aurait le mérite de mettre fin à l'hypocrisie d'un système profondément injuste car ne profitant qu'aux «initiés», tout en offrant une plus grande liberté de choix aux parents. A droite, on ajoute que la mise en concurrence des établissements pourrait engendrer des gains d'efficacité pour les écoles publiques.

On peut craindre que ces arguments ne résistent pas à l'épreuve des faits. Car on ignore trop souvent que des expériences d'assouplissement de la carte scolaire ont déjà été conduites en France au début des années 80, avant d'être abandonnées au milieu des années 90 parce que jugées décevantes. Même si l'absence d'un cadre précis d'évaluation empêche d'en faire un bilan approfondi, il ressort des quelques études disponibles que l'assouplissement de la carte scolaire a créé davantage de problèmes qu'il n'en a résolu, en particulier dans les grandes villes.

En effet, on s'est vite aperçu que la liberté de choix n'était effective que pour une minorité de parents, dans la mesure où tous les voeux se portaient sur les mêmes établissements. Ainsi, à Paris, il fut décidé de mettre fin à l'expérience parce qu'un tiers seulement des familles obtenaient le collège de leur choix, suscitant frustrations et protestations parmi les autres.

Ensuite, il est apparu que ces politiques tendaient à accentuer la segmentation entre les établissements, les meilleurs devenant encore plus sélectifs et les moins bons ne parvenant plus à retenir leurs meilleurs éléments. Enfin, en l'absence de statistiques officielles, la difficulté de s'informer sur la «qualité» des établissements a limité l'exercice de leur choix pour les ménages les plus modestes.

Ces conclusions rejoignent les résultats d'expériences menées dans d'autres pays (au Chili et en Nouvelle-Zélande notamment) : la suppression de la carte scolaire entraîne une augmentation des inégalités de niveau entre les établissements scolaires, sans qu'aucun gain d'efficacité lié à la mise en concurrence des établissements ne puisse être mis à son crédit.

Liberté de choix ne s'exerçant qu'au profit d'une minorité, creusement des inégalités entre établissements : telles sont les perspectives peu réjouissantes que dessine l'assouplissement de la carte scolaire. Reste l'objectif de mixité sociale. Là encore, il est à craindre que du point de vue des élèves les plus modestes, le relâchement des contraintes de la sectorisation fasse plus de perdants que de gagnants. Car s'il ne fait pas de doute que ce système bénéficiera aux élèves les plus doués des quartiers défavorisés en leur donnant accès aux meilleurs collèges publics, il est à craindre que la grande majorité des élèves issus de familles à bas revenus se retrouvent relégués dans des collèges encore plus « pourris » que ceux qu'ils fréquentent aujourd'hui.

Dès lors, il s'agit moins de se prononcer pour ou contre la sectorisation que de s'interroger sur les modalités concrètes qui pourraient permettre au système éducatif français de garantir réellement la mixité sociale à l'école. Sans elle, l'égalité des chances n'est qu'un vain mot. Pourquoi donc ne pas imposer la mixité sociale comme un objectif précis de la politique éducative, en spécifiant un pourcentage minimum d'enfants issus de milieux défavorisés qui devraient être scolarisés dans chaque établissement, public comme privé ? Dans le secteur public, on pourrait y parvenir en faisant en sorte que les secteurs scolaires soient redessinés chaque année en associant deux ou trois quartiers socialement hétérogènes, bien que géographiquement proches. L'objectif de mixité sociale pourrait aussi être réalisé dans le cadre d'une carte scolaire assouplie, à condition que les procédures de sélection permettent aux élèves les plus modestes d'accéder effectivement à l'ensemble des collèges publics. Dans le secteur privé, l'obligation d'accueillir gracieusement un quota d'élèves issus de ménages à bas revenus devrait figurer dans les contrats d'établissements, de manière à ce que la liberté de choisir une éducation religieuse ne constitue pas le prétexte à la sauvegarde d'un « entre soi » protecteur.

Il ne faut pas toutefois se bercer d'illusions : changer le mode d'affectation des élèves ne suffira pas à créer les conditions d'une véritable égalité des chances à l'école. Pour en approcher, d'autres instruments devront être mobilisés, à commencer par le ciblage des moyens (classes réduites, soutien scolaire, filières d'excellence, etc.) en faveur des publics qui en ont le plus besoin.

<http://www.liberation.fr/opinions/rebonds/205691.FR.php>

2.3 « Maintenir le principe de la carte scolaire n'a du sens que si l'on redéfinit les règles du jeu » : *Le jeu faussé de la carte scolaire (Marco Oberti)*

Cette partie reprend l'article *Le jeu faussé de la carte scolaire*, Le monde, 07.10.06.

Marco Oberti Sociologue, chercheur au CNRS, auteur de "L'Ecole dans la ville ", à paraître prochainement aux Presses de Sciences Po La fréquentation des collèges dépend des enseignements offerts. En concentrant dans certains établissements le soutien aux élèves en difficulté et dans d'autres les filières d'excellence, l'éducation nationale favorise la ségrégation recherchée par les classes supérieures
Propos recueillis par Maryline Baumard et Brigitte Perucca

La carte scolaire focalise de plus en plus les mécontentements : de nombreux parents se détournent du collège de leur secteur. Ségolène Royal suggère d'en revoir les règles, tandis que Nicolas Sarkozy veut la supprimer. Faut-il la réformer ?

Oui, sans aucun doute. Non seulement elle ne garantit plus la mixité dans certains secteurs, mais elle ne s'applique pas de façon équitable à tous. Elle enferme les catégories les plus précaires dans des lieux déjà très stigmatisés, alors que les classes supérieures font leur choix. Il faut revoir le découpage des secteurs, l'appliquer au secteur privé sous contrat et garantir la même offre dans tous les collèges.

Qui évite l'école ou le collège de son secteur ? Les classes moyennes sont souvent désignées comme celles qui contourneront le plus la carte scolaire...

Je me suis toujours méfié du discours ambiant, qui présente les classes moyennes comme les principales responsables de l'évitement scolaire. En effet, une analyse fine du terrain réfute cette thèse, soutenue aussi bien par certains responsables politiques que par certains chercheurs en sciences sociales. Mon travail de recherche, dans les Hauts-de-Seine, montre que les classes supérieures sont, de loin, les plus grandes adeptes de cette pratique. Même lorsqu'elles résident dans des communes favorisées. Dans ces quartiers, le pourcentage des enfants de cadres qui fréquentent un autre collège que celui de leur commune peut aller jusqu'à 60 %. Il est de 28 % au maximum pour les enfants de professions intermédiaires, 21 % pour ceux d'employés et 18 % pour ceux d'ouvriers.

Les classes moyennes suivent donc un autre raisonnement ?

C'est une erreur de penser que tous les parents s'inscrivent dans une quête de l'élitisme. Tout le monde ne vise pas Centrale ou Polytechnique ! La plupart recherchent avant tout un milieu sûr et serein et souhaitent que leurs enfants fréquentent une école ou un collège qui leur assure une bonne qualité scolaire.

De plus, en ville, la majeure partie de la population vit dans des espaces mixtes. Notre enquête, à partir d'entretiens, sur les quartiers "moyens mélangés" montre que la situation de mixité est jugée normale - et souhaitable - par la majorité des habitants. La grande majorité de la population n'est pas porteuse d'une vision de la société sans immigrés, sans classe populaire. En revanche, lorsque ces ménages, et en particulier ceux qui appartiennent aux classes moyennes, ont le sentiment, pas toujours fondé, qu'un "déséquilibre" s'instaure, dès que leur école ne reflète plus l'idée qu'ils se font de la mixité sociale, ils tentent d'échapper à la carte scolaire. Plus qu'un refus de la mixité, c'est un refus de la ségrégation qui les conduit à fuir un établissement ou un quartier.

Vous contestez donc la vision duale de la ville, opposant des quartiers très riches à des quartiers très pauvres, qui est devenue la grille de lecture de la ville ces dernières années et plus encore depuis les émeutes de 2005 ?

Encore une fois, la plus grande partie de la population, environ 45 %, en Ile-de-France, vit dans ces espaces "moyens mélangés" que j'évoquais à l'instant et où cohabitent toutes les couches de la population. La ségrégation la plus forte concerne les classes supérieures. Ce sont celles qui se sont le plus concentrées et le plus éloignées des classes populaires et des immigrés au cours des années 1990. La tendance est particulièrement marquée chez les cadres d'entreprise, les ingénieurs du privé et les professions libérales.

A l'autre bout du spectre, il existe aussi un nombre limité de quartiers très populaires, caractérisés par une augmentation de la précarité et du chômage, qui ont en quelque sorte "décroché" du reste du tissu social et urbain. Mais ils sont loin d'être la norme. La majorité des quartiers ouvriers n'a pas vu le niveau de ségrégation augmenter.

Comment éviter le déséquilibre qui menace un grand nombre de collèges ?

Il y a évidemment un préalable : une politique de l'habitat qui combatte la ségrégation urbaine, par le biais des nouvelles constructions, en fixant les parts respectives de l'habitat privé et des différents types d'habitat social. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas agir plus rapidement sur les flux scolaires. Ainsi, il y a urgence à offrir aux parents une qualité scolaire équivalente en termes d'offre, de diversité et de performance. Ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

Votre étude sur l'offre scolaire dans les Hauts-de-Seine est de ce point de vue éloquent...

La répartition de l'offre dans ce département est en effet significative : l'offre d'excellence que constituent les options de langues rares, les classes à horaires aménagés, les classes européennes avec différentes langues, ou encore les classes préparatoires pour les lycées, est concentrée dans les communes riches que sont Neuilly, Sceaux, Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt ou Saint-Cloud. A l'inverse, les établissements des communes les plus populaires se sont en quelque sorte spécialisés dans les dispositifs de soutien scolaire.

Evidemment, je ne dis pas qu'il faut soustraire l'aide scolaire à ceux qui en ont besoin. Il faut, au contraire, ajouter, dans ces mêmes collèges, des options attractives. Pourquoi ne pourrait-on pas

proposer à la fois du soutien aux plus faibles et une offre susceptible de retenir les meilleurs élèves ? Si l'on veut de la mixité, il faut que l'offre elle-même soit mixte et alléchante.

L'institution scolaire aurait-elle donc elle-même contribué à aggraver les inégalités territoriales ?

L'éducation nationale s'est souvent contentée de répondre au coup par coup à une pression parentale réelle dans certaines communes favorisées, sans mesurer qu'elle créait à son tour une inégalité dans l'offre. Est-il juste, par exemple, que les seuls véritables programmes bilingues soient concentrés à Saint-Germain-en-Laye et au Vésinet ? On aboutit à une quasi-privatisation du secteur public d'excellence.

Vous semblez à rebours de la tendance actuelle, qui consiste à vouloir "mettre le paquet" sur les établissements en grande difficulté...

L'action en faveur de ces établissements est indispensable et doit être renforcée. Mais l'avenir de la mixité sociale et scolaire se joue aussi dans ces quartiers banals, "moyens mélangés". Dans ces établissements, il faudrait tenir les deux bouts de la chaîne : celui de la lutte contre l'échec scolaire et celui du maintien d'une offre scolaire diversifiée et attractive, comparable à celle des collèges des communes les plus favorisées

Une telle politique volontariste est-elle susceptible de ramener les enfants de "catégories supérieures et intellectuelles" vers les établissements de leur secteur ?

Rien n'est moins sûr. Ces familles très favorisées semblent moins animées par la fuite de certains collèges que par la quête de l'excellence scolaire. Elles évitent le collège du quartier dans les communes défavorisées aussi bien que dans les quartiers riches si l'offre scolaire voisine est plus alléchante. En revanche, cette politique peut éviter que les fuites ne continuent.

La présence du privé ne contribue-t-elle pas à aggraver ce déséquilibre ?

Incontestablement. Le privé est concentré sur les communes les plus aisées et déjà les mieux dotées au niveau de l'offre scolaire publique. Dans les Hauts-de-Seine par exemple, il n'existe aucun collège privé à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Nanterre, mais il y en a trois à Rueil-Malmaison, quatre à Neuilly et à Boulogne-Billancourt. Cette concentration renforce donc les déséquilibres et accroît l'"effet marché". D'où une forte concurrence sur ce segment de l'excellence.

Vous suggérez de soumettre les établissements du privé à la carte scolaire. En quoi une telle mesure permettrait-elle de garantir une meilleure mixité sociale ?

Maintenir le principe de la carte scolaire n'a de sens que si l'on redéfinit les règles du jeu. Comme je l'ai dit, cela implique d'élargir les secteurs scolaires, de les appliquer au privé et de garantir la même offre partout. Les "bonnes raisons" de l'évitement seraient ainsi réduites.

Comme vous le savez, la "carte scolaire" désigne à la fois l'outil de régulation des moyens matériels et humains - le nombre de postes distribués par établissement essentiellement - et l'outil d'affectation des élèves. L'éducation nationale répartit les moyens, qu'elle distribue selon une géographie qui ne respecte pas les frontières communales. Pour reprendre l'exemple des Hauts-de-Seine, Nanterre, Puteaux, Rueil et Suresnes forment un seul bassin. En revanche, la répartition des élèves s'effectue, elle, à l'échelle communale. Cette échelle ne semble plus pertinente. En l'élargissant au niveau du bassin scolaire, on se donnerait la possibilité de mixer davantage les populations.

Chaque établissement, public et privé, serait tenu de respecter un profil moyen d'établissement (PME), défini par bassin et en fonction des populations qui vivent sur ce territoire. Ainsi, il ne serait plus concevable de trouver ici un collège de riches et là un collège de pauvres.

Cette nouvelle géographie n'est évidemment envisageable qu'en s'appuyant sur les transports locaux et sur un système d'aides financières aux familles.

2.4. « Une carte inadaptée à un système urbain »

Extrait du Figaro du 20.09.2006, propos recueillis par Marie-Estelle Pech.

La sociologue Agnès Van Zanten explique pourquoi donner plus de liberté de choix aux parents.

Pour quelles raisons de nombreux pays introduisent-ils le libre choix des parents ?

Dans les années 1960, les cartes scolaires ont été créées pour rationaliser le flux d'élèves sur un plan budgétaire et humain. Petit à petit, s'y est superposé un souci de mixité sociale. Le libre choix a été progressivement introduit depuis les années 1980 en raison de la pression des parents inquiets. Son apparition est liée à une crise de l'enseignement public due au nombre croissant d'élèves au collège et au lycée ainsi qu'à l'immigration. Des gouvernements conservateurs de l'époque en Australie, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne ont par ailleurs considéré qu'il fallait «*secouer le service public*» qui ne bénéficiait pas assez, selon eux, aux usagers. L'un des instruments a consisté à accorder de l'autonomie aux établissements et à les mettre en concurrence.

Ce libre choix a-t-il des effets positifs ?

Les enquêtes Pisa sur le niveau des élèves ne montrent pas de différences sensibles. Les contrastes sont en revanche plus marqués entre les établissements avec de grandes différences de niveaux et, parfois, une ségrégation ethnique. En Belgique ou aux Pays-Bas, on trouve des établissements de Noirs et des établissements de Blancs, de façon beaucoup plus radicale que chez nous. Par ailleurs, le libre choix n'est pas si libre que cela car tous les parents n'en ont pas la capacité pour de simples raisons liées au coût du transport, notamment. Enfin, ce sont les établissements qui choisissent et non les parents. C'est le lycée Louis-Le-Grand qui vous sélectionne et pas l'inverse.

Quelle solution préconisez-vous ?

De nombreux parents, notamment des classes moyennes, vivent cela comme une injustice. La carte scolaire est peut-être trop autoritaire et n'est plus adaptée à un système urbain. Il serait donc intéressant que les parents aient une forme de choix mais avec une régulation pour ne pas trop déséquilibrer le système. Dans certains États américains, les écoles fonctionnent par quotas : 30% de très bons élèves, 30% de moyens et 30% qui éprouvent plus de difficulté.

Conclusion

Si la carte scolaire semble aujourd'hui devoir être repensée et adaptée aux mutations sociales et spatiales actuelles, et aux stratégies des familles, sa suppression ne paraît pas être la solution « optimale », à moins de nier les externalités positives liées à la mixité sociale -engendrant une mixité scolaire, origines sociales et réussite scolaire étant fortement corrélées.

Mais la réforme de la carte de scolaire ne saurait être l'alpha et l'oméga de la politique de lutte contre la ségrégation scolaire et semble devoir s'inscrire dans des politiques publiques à visée plus globale..